

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN NUTRITIONNISTE												
Nature de l'activité (1)		11 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET											si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA				
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	113 183 100,02 %			
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB				
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	25 0,02 %			
	4	Montant net des recettes										AD	113 158 100,00%			
	5	Produits financiers (4)										AE	2			
	6	Gains divers (5)										AF	4 007 3,54 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	117 167 103,54 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	10 163 8,98 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	3 438 3,04 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	1 821 1,61 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD				
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	677 0,60 %			
	13			Autres impôts								BS	150 0,13 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	4 757 4,20 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	9 608 8,49 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	3 296 2,91 %			
	17	Entretien et réparations										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs				
	18	Personnel intérimaire														
	19	Petit outillage (11)														
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité														
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										Total : Transport et déplacements				
	22	Primes d'assurances														
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...														
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...										BJ	3 361 2,97 %			
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	15 139				BK		19 309 17,06 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	3 624		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	545				
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone															
28	Frais d'actes et de contentieux															
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY			698 0,62 %		
30	Autres frais divers de gestion												BM	4 800 4,24 %		
31	Frais financiers (14)										BN	469 0,41 %				
32	Pertes diverses (15)										BP					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	68 688 60,70 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

MEDECIN NUTRITIONNISTE

N° SIRET

11 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	48 479 42,84 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	450 0,40 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	48 928 43,24 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)					CH	3 313 2,93 %		
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS				CL	3 493 3,09 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	212	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			1 600
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	52 0,05 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	6 858 6,06 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	42 070 37,18 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)			
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)						
	T		X			5 543					
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B		